

Comprendre et s'appropriier les principes de la loi de protection des majeurs vulnérables

Objectifs :

- Connaître le cadre réglementaire de protection des majeurs vulnérables
- Comprendre les mesures de protection et leurs déclinaisons opérationnelles
- S'approprier le rôle de l'établissement et de l'équipe pluridisciplinaire dans l'application de ces principes

Programme :

Le cadre réglementaire de protection des majeurs vulnérables

- La définition d'un majeur vulnérable
- Les évolutions législatives depuis la loi du 3 janvier 1968
- La loi du 5 mars 2007 : objectifs et composantes principales
- Les 3 grands principes de protection : la nécessité, la subsidiarité et proportionnalité
- Les droits fondamentaux des majeurs protégés

Les démarches de protection

- Les publics concernés
- La procédure de demande de protection et les démarches associées
- Les étapes de protection : les Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) et la Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)

Les mesures de protection et leurs déclinaisons opérationnelles

- La personne de confiance et la personne qualifiée
- La sauvegarde de justice et les cas de son ouverture
- Les types et degrés de curatelles
- Les tutelles et leurs impacts
- Les autres mandats de protection

Le rôle de l'établissement et de l'équipe pluridisciplinaire dans l'application de ces principes

- Le statut médical du majeur protégé
- Le rôle et le lien avec le gestionnaire des mesures de protection
- Les différentes démarches administratives et financières lors de l'admission et l'accompagnement de la personne accueillie

Mise en place d'un plan d'application des acquis de la formation

Bilan, évaluation des acquis de la formation et de la satisfaction des participants

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Regards croisés, analyse de situations vécues par les participants et de cas pratiques généralisés et anonymisés, issus du fonctionnement d'établissements médico-sociaux
- Réflexions individuelles et collectives
- Mutualisation de bonnes pratiques
- Mise en place d'un plan d'application individuel des acquis de la formation

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement
- Suivi de la progression individuelle et collective tout au long de la formation
- Evaluation des acquis (tests, exercices, études de cas, mises en situation) avec remise d'une attestation des compétences acquises accompagnant le certificat de réalisation de la formation
- Evaluation de l'intégration des notions clés dans le cadre de l'écriture du plan d'application individuel des acquis de la formation

Profil du formateur : Formateur consultante en droit de la santé et du médico-social

Durée : 2 jours (14 heures)

Public : Tout professionnel d'un établissement

Prérequis : aucun

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Au-delà des lieux de formation inter qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous engageons à rendre nos **formations accessibles à tous**, et à trouver la meilleure solution afin que chacun puisse en bénéficier.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de prendre contact avec **Clara SPEICHER, Directrice et Référente Handicap** à l'adresse clara.speicher@coimparo.fr

Nous ferons le point sur votre situation et sur les ajustements nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Vous serez également accompagné/e tout au long de votre parcours de formation pour s'assurer que les ajustements et compensations mis en œuvre répondent bien à vos besoins.

Pour toute demande de mise en place de formation au sein de votre établissement, contacter notre équipe au 06 51 10 76 92 ou par mail à l'adresse contact@coimparo.fr

Co'Imparo s'engage à apporter une réponse personnalisée à vos demandes de devis et vos inscriptions dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.

Délai moyen de mise en place de la formation suite à une demande : 1 mois (hors demande urgente).